

REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 15 MAI 2025

Nombre de membres :

En exercice : 59

Présents : 37

Pouvoirs : 11

Votants :47

Date de convocation et d'affichage :

5 mai 2025

Numéro :

D20250515_125

Objet :

Accord-cadre pour la réalisation de travaux de génie civil préalable à la pose de conteneurs de collecte enterrés des déchets

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 mai, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Noël Ravassard à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	A. DUPERRIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY		x	C. BROUILLET
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	P. MATHIAS
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET		x	A. CHEVALIER
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	LOREAU	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA		x	JP. GRANGE
	Pascal	GAGNOLET		x	
	Claude	LEFEVER		x	E. FLEURY
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT		x	C. MANCINI
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY		x	L. LOREAU
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Jean-Paul COURRIER**

Rapporteur : **Christophe MONIER**

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

1. Consultation :

La Communauté de communes de la Dombes a décidé de passer un accord-cadre de travaux pour la réalisation de travaux de génie civil préalables à la pose de conteneurs de collecte enterrés des déchets.

Lieux d'exécution :

- Territoire de la Communauté de communes de la Dombes

Les **caractéristiques essentielles** du marché sont les suivantes :

- Il s'agit d'un accord-cadre avec maximum,
- Durée du contrat : 12 mois, reconductible tacitement une fois pour une durée de 12 mois, soit une durée maximale de 24 mois

Période	Montant maximum euros HT
Période initiale (12 mois)	200 000 euros HT
Période de reconduction (12 mois)	120 000 euros HT

2. Procédure de passation et critères de jugement des offres :

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet des publications suivantes :

- Publié au BOAMP le 03 mars 2025 (avis n°25-24220)
- Publié sur le profil d'acheteur <http://marchespublics.ain.fr>

La date limite de remise des offres : Lundi 7 avril 2025 à 12h00

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante. Chaque sous-critère sera examiné et noté en fonction de l'appréciation suivante.

Critères	Pondération
1 – Valeur technique – en fonction du mémoire technique	40.0 %
2 – Prix des prestations La qualité technique du matériel proposé et SAV : 15 points Sécurité, solidité et durabilité du mobilier : 15 points Esthétisme du mobilier proposé (aspect visuel ludique et agréable, formes, couleurs) 10 points	40.0 %
3 – Environnement	20.0 %

2.1 - Notation du critère « valeur technique » (40 points) :

Le mémoire technique répondra strictement aux points évoqués ci-dessous, sur 40 pages maximum (20 feuilles recto-verso), hors sommaire et fiches techniques des produits utilisés.

Les pages supplémentaires ne seront pas prises en compte pour l'analyse.

Chaque sous-critère sera examiné et noté en fonction d'une appréciation incluant 4 niveaux :

Note 0 : absent ; Note 1 : insuffisant, partiel, incohérent ; Note 2 : moyen (sommaire/généraliste) ; Note 3 : conforme, correct ; Note 4 : excellent, pertinent
Des ½ points intermédiaires pourront être octroyés.

Sous critères pondérés :

Sous-critère	Notation	Pondération	Note Maxi
Mode opératoire des travaux pour l'opération et notamment prise en compte (coordination) de l'intervention de l'entreprise titulaire du marché de colonnes enterrées	De 0 à 4	4	16
Moyens Humains mis en œuvre pour l'opération	De 0 à 4	3	12
Respect des délais	De 0 à 4	3	12

2.2 - Notation du critère « prix des prestations » (40 points) :

Il est appliqué aux offres la formule suivante :

- $C = 40$ (la note est de 40 points maxi correspondant aux 40 %).
- P_{Mini} est le prix de l'offre la moins disante (hors offre confirmée anormalement basse).

- Po est le prix de l'offre analysée

La note se calcule comme suit : **Note du candidat (Prix des Prestations) = 40 x (PMini / Po)**

2.3 - Notation du critère « environnement » (20 points) :

Sous-critère	Notation	Pondération	Note Maxi
Organisation particulière pour le respect de la démarche environnementale (formations, contrôles, ...)	De 0 à 4	2	8
Chantier faibles nuisances	De 0 à 4	2	8
Réduction de la production des déchets	De 0 à 4	1	4

2.4 - Méthode de notation finale :

L'addition des trois notes donne la note finale. L'offre la mieux-disante est celle qui a la note la plus élevée.

3. Classement des offres :

Il a été reçu 2 plis dans les délais légaux et 0 pli hors délai. Les candidats ayant déposés leur offre dans l'ordre d'arrivée des plis sont les suivants :

- El 1 : SOCAFL
- El 2 : Société Moderne d'Entreprises et de Canalisation (SOMEK)

Madame La Présidente précise que le rapport d'analyse fera l'objet d'une présentation en conseil communautaire sur lequel il est indiqué le classement des offres finales.

Candidat	Prix des prestations /40	Valeur technique /40	Environnement /20	Note finale /100	Montant maximum
SOCAFL	40/40	32/40	16.5/20	88.5/100	200 000 euros HT sur la période 1 120 000 euros HT sur la période 2

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'attribuer le marché public de travaux concernant la réalisation de travaux de génie civil préalable à la pose de conteneurs de collecte enterrés des déchets à l'entreprise SOCAFL pour un montant maximum de 200 000 euros HT sur la période 1 et 120 000 euros HT sur la période 2 en cas de reconduction,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer le marché public susmentionné, ainsi que tous les documents afférents y compris les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 47 voix pour et 1 abstention :

- **D'attribuer** le marché public de travaux concernant la réalisation de travaux de génie civil préalable à la pose de conteneurs de collecte enterrés des déchets à l'entreprise SOCAFL pour un montant maximum de 200 000 euros HT sur la période 1 et 120 000 euros HT sur la période 2 en cas de reconduction,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer le marché public susmentionné, ainsi que tous les documents afférents y compris les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, le 15 mai 2025.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

